

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de cinéma sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégoire - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

ETAIENT EXCUSES : DELAGE Véronique - BALADE Ramuntcho

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

1. Présentation de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation du site d'Eihartzea par Jean Pascal COUDENEAU, architecte du projet

A l'invitation de la Maire, Jean-Pascal COUDENEAU, architecte mandataire, présente le projet de réhabilitation/construction du nouveau site d'Eihartzea en 3D. Pour commencer son propos, il exprime sa fierté de concourir, « à sa petite échelle », à la réalisation de ce beau projet et son contentement de voir une de ses réalisations sur le territoire qu'il traverse régulièrement. Il évoque les aménagements en cours : le parking qui accueillera aussi des places de stationnement cycles et des bornes électriques, l'état d'avancement du bâti avec la partie ancienne pratiquement finie (peintures à venir) et la partie neuve dont le toit est terminé. Il invite les conseillers à une visite virtuelle des locaux à partir des 2 accès : le premier, sur la façade principale, desservant les bureaux du CIAS, l'agence postale communale et le service d'aide alimentaire ; le second entre les 2 bâtiments via un porche découvrant l'ascenseur pour les PMR, un sanitaire ainsi qu'un espace kitchenette sur terrasse. La visite se poursuit par les bureaux d'aide sociale et la salle de réunion mutualisée accessible de manière autonome en R+1, le local technique et les archives en R+2. Il découvre l'accès de la crèche au RDC, situé en retrait afin que les parents aient un espace extérieur d'attente couvert. Il expose les multiples points auxquels il a fallu penser tels que : des casiers s'ouvrant des 2 côtés afin que les parents récupèrent les affaires de leurs enfants sans pénétrer à l'intérieur de la structure, les espaces vitrés pour avoir toujours une vue sur les espaces de jeu, des systèmes d'écoute et de visiophone, des éléments de chauffage propres à la nature de chaque partie du complexe (radiateur à eau chaude dans l'ancien bâtiment, traitement d'air autonome pour la crèche et climatisation pour la médiathèque sachant que la crèche sera fermée annuellement aux moments les plus chauds, des protections brise soleil en RDC et R+1 sur la terrasse Sud donnant sur le bourg, un espace engazonné en jardin avec son coin de stockage de jeux extérieurs. Il découvre ensuite l'accès à la médiathèque communale via une coursive couverte située entre les 2 bâtiments, destinée à accueillir des expositions temporaires. Il évoque les différents pôles de la ludo-médiathèque, la multiplicité des prises informatiques, l'ouverture maximum des espaces afin de pouvoir les moduler et les issues de secours donnant sur un escalier extérieur. Il ajoute que le chantier se déroule très bien, que les entreprises s'entendent bien et qu'ils ont même 3 semaines d'avance sur le planning ; ce qui est exceptionnel. Il indique que la partie ancienne devrait être terminée cette fin avril, que les enduits de la partie neuve sont programmés à partir du 22 mars, que le RDC de la crèche sera paré de pierres identiques à celles du cabinet médical ARTALDE, que les menuiseries bois seront en mélèze verni, que les eaux pluviales ont été connectées sur le réseau existant et que la livraison devrait avoir lieu début septembre. Il rappelle que le projet se chiffre à 2 millions d'euros HT

(3 millions TTC) dont 900 000€ pour la médiathèque communale, qui a obtenu plusieurs subventions pour ce projet.

La Maire rappelle que l'architecte a été retenu au terme d'un concours où 40 candidats ont postulé et 3 ont pu présenter un projet en finale. Elle précise que la conduite de ce projet n'aurait pas été optimale si l'architecte retenu n'avait pas su accepter de modifier à plusieurs reprises son projet, entre autres après ses échanges avec la médiathécaire professionnelle recrutée pour ce poste, Cécile BADET, qui a dû muter à contrecœur pour raisons personnelles courant 2020 non sans avoir eu le temps au préalable de monter toutes les demandes de subventions.

Jean-Pascal COUDENEAU indique en conclusion de son intervention que la loi lui impose d'apposer son nom sur sa réalisation, ce qu'il fera de manière extrêmement discrète sur une des pierres du parement de la crèche. Il cite enfin toutes les entreprises, retenues par marché public, qui œuvrent sur le chantier dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Communauté d'agglomération Pays Basque : BLS TP pour la partie démolition/VRD, CLEDON & GUILLANEGUY pour le gros œuvre, SMAC pour l'étanchéité, ITOIZ pour la charpente, ETCHEVERRIA pour les menuiseries, GOITY pour les plâtres/isolation, ETCHART Energies pour l'électricité, THIRANT pour les carrelages/sols souples, LORENZI et CLEDON pour les peintures, ORONA pour l'ascenseur. Il fait aussi remarquer qu'un seul charpentier a candidaté pour l'appel d'offres, de même qu'un seul menuisier.

La Maire ajoute enfin que quelques loses de l'ancienne maison viendront symboliquement parer l'entrée du site sur sa largeur et qu'une proposition de sculpture lui a été adressée par Mme MEADMORE qui voit dans ce projet un bel écrin pour une de ses réalisations. Comme l'ensemble des conseillers présents, elle statue que cette proposition doit d'abord être détaillée, entre autres financièrement, avant de faire l'objet d'une discussion en conseil municipal : s'il s'agit d'un don, voir ce qu'elle propose, si c'est payant, décliner l'offre et dans ce cas élargir l'appel à proposition.

2. Suppression d'une délibération prévue à l'ordre du jour

La Maire propose au Conseil Municipal de supprimer une délibération à l'ordre du jour : Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, le besoin n'étant plus nécessaire.

La suppression d'une délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

3. Approbation du compte rendu du 06 février 2021

Le compte rendu du 06 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Approbation convention « Groupement de commande 2021-2025 »

La Maire ayant quitté la séance, le 1er adjoint rappelle à l'Assemblée que la Commune va procéder à la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie, avec les Communes d'Arancou, Bergouey-Viellenave, Came, Guiche et Sames. Il explique la procédure du « groupement

de commandes » prévue aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, qui permet de faire la consultation et de choisir le prestataire dans les conditions les plus avantageuses, et indique que dans le cadre de cette procédure, une convention constitutive du groupement de commandes doit être conclue ; celle-ci précisant notamment ses modalités de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre les Communes d'Arancou, Bardos, Bergouey-Viellenave, Came, Guiche et Sames pour le choix d'un prestataire chargé des travaux de voirie présentée ;
- de décider que la Commune de Sames sera coordonnateur du groupement ;
- de préciser que la Commission d'appel d'offres du groupement sera composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;
- de désigner le 1er adjoint pour représenter la commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et Lionel DIRIBARNE en qualité de suppléant, en cas d'indisponibilité du titulaire ;
- d'autoriser le 1er adjoint à signer la convention et à faire les démarches nécessaires à son exécution.

La convention constitutive du groupement de commandes entre les communes d'Arancou, Bardos, Bergouey-Viellenave, Came, Guiche et Sames est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 0

5. Approbation convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à signer la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » avec l'Académie de Bordeaux, dans le cadre de l'appel à projets déposé en août 2020 et sélectionné en décembre 2020 par le comité de sélection « Innovation numérique pour l'excellence éducative » chargé d'examiner l'ensemble des projets au niveau national (soutien financier de l'ordre de 50% du coût du projet global plafonné à 7000 € par école pour tout type d'équipement numérique et d'infrastructure, avec un plancher d'investissement de 3000 € par projet).

La convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » est approuvée à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

6. Approbation programme des travaux ONF 2021

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux présenté par l'ONF (dégagement de plantations ou semis artificiel par discage lourd au cover-crop pour un montant de 4570,00 € HT ; travaux divers d'entretien de la végétation sur les plateformes de desserte, d'entretien des lisières, talus, fossé, travaux d'assainissement des parcelles en régénération pour un montant de 4660,60€ HT ; soit un total de 9230,00€ HT) ;
- d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2021 ;
- de désigner l'ONF comme maître d'œuvre ;
- d'autoriser la Maire à signer toutes les pièces relatives à ces opérations.

Le programme des travaux ONF 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

7. Nouvelle prorogation du bail emphytéotique du château de Salha

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Maire à signer le nouvel avenant au bail emphytéotique avec l'Office 64 de l'Habitat prorogeant la durée du bail emphytéotique du château de Salha, arrivé à terme le 02 mai 2020, prorogé une 1ère fois jusqu'au 02 avril 2021 afin de permettre de formaliser le devenir des baux locatifs et de permettre à l'Office 64 de réaliser les travaux de réhabilitation des logements prévus en 2019 et non réalisés du fait d'une consultation infructueuse (remplacement des menuiseries extérieures simple vitrage par des menuiseries bois en double vitrage, remplacement des menuiseries de la cage d'escalier-tour- et mise en place de châssis de désenfumage au dernier niveau), d'une durée supplémentaire de 59 jours, soit jusqu'au 31 mai 2021, afin de prendre en compte le retard pris par les travaux du fait du rallongement des délais de livraison des menuiseries ;
- d'autoriser la Maire à signer les avenants aux baux d'habitation en cours au terme du présent bail.

La Maire est autorisée, à l'unanimité, à signer l'avenant au bail emphytéotique avec l'Office 64 de l'Habitat.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

8. Mission d'assistance Maîtrise d'Ouvrage de l'APGL pour le projet de reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade

Considérant que :

- la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge le dossier de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service ;
- la Commune s'est assurée, au terme d'un travail de comparaison avec des projets connus et de nombreux échanges avec le service, du bon positionnement de l'APGL en matière de coût de maîtrise d'œuvre (7,5 % pour ce projet là où d'autres projets sont plutôt à 12%) ;

il est proposé au Conseil municipal :

- de décider de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition présenté,
- d'autoriser la Maire à signer cette convention

La convention de mise à disposition du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture est approuvée à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

9. QUESTIONS DIVERSES

Antenne ORANGE

La Maire informe les conseillers que l'étude d'exposimétrie (mesures de champs électromagnétiques) qu'elle a demandé à la société AXIANS a été réalisée et donne connaissance de la 3^{ème} hypothèse d'implantation qui lui a été transmise, en lieu et place du poteau d'éclairage du terrain d'entraînement situé à l'angle du bâtiment de stockage/buvette et du court de tennis. Elle propose d'inviter François RADUREAU et Madame MARTY, responsable chez ORANGE, à la prochaine réunion d'avril afin de faire un point sur leur recherche de site d'implantation et tous les aspects techniques liés.

Projet de reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade

La Maire fait part des éléments transmis à l'APGL suite aux remarques faites lors de la réunion avec les dirigeants de l'USB, principaux utilisateurs du complexe sportif du stade, à savoir :

- axer l'ouverture du guichet d'entrée sur le parking afin que le paiement des entrées se fasse avant de rentrer dans le complexe sportif et le protéger par une casquette ;
- prévoir les places PMR (personnes à mobilité réduite) en bas des tribunes et les protéger de la pluie par une casquette ou tout autre élément architectural assurant cette fonction ;
- mutualiser l'accès engins lourd avec l'accès secours en décalant l'abri de touche « visiteurs » qui se trouve dans l'axe pour ne pas avoir à le démonter ;
- étudier les possibilités d'utilisation du vide sous-toiture du club house pour y stocker les archives du club (voir la hauteur, la disposition des éléments de charpente type fermes...) ;
- étudier la possibilité de rajouter des sanitaires dans le bâtiment vestiaires existant afin qu'il y en ait de chaque côté.

Elle propose aux conseillers qui le souhaitent d'échanger sur ce sujet, et d'autres, sur un temps de rencontre complémentaire, le samedi de 9H à 11H par exemple. Elisabeth TOURATON, Lionel DIRIBARNE et Aurélie DARRIEUMERLOU sont intéressés. Martine CELHAY évoque l'idée de se retrouver de façon informelle pour discuter autour d'une table au restaurant, lorsque ceux-ci pourront rouvrir.

Projet d'IKASTOLA

La Maire donne la parole à Martine CELHAY qui a effectué la visite de l'ikastola de Briscous. Celle-ci rapporte la situation physique de l'ikastola dont le parking est mutualisé avec celui des salles communales, la création du préau par les parents d'élèves, l'agencement des 4 algécos (2 pour les petites classes, 1 pour les élèves de l'élémentaire et 1 pour la partie administrative) et la répartition du temps d'étude avec l'apprentissage du français dès le CE1. Elle indique que le matériel, y compris les algécos, ont été fournis par SEASKA, que le terrain est loué à la commune de Briscous qui met à disposition un employé communal pour la surveillance de la cantine et que l'entretien des locaux est assuré par les parents d'élèves.

La Maire informe les conseillers que la présidente de l'association Bardozeko Xarnegu Ikastola l'a sollicitée ce jour pour connaître le positionnement de la commune sur leur projet dont elle attend un retour assez rapide pour finaliser les 1ères démarches déjà engagées (inscriptions, embauche ATSEM, montage du budget, devis cantine...). Elle indique n'avoir pas mis à l'ordre du jour la délibération de mise à disposition du local actuellement occupé par le CIAS, n'ayant pas obtenu de l'Agence publique pour la gestion locale toutes les informations juridiques pour cadrer cette dernière. Pour autant elle propose de valider la mise à disposition du local pour fin 2021, après le déménagement du service à domicile sur le site d'Eihartzea. Le sujet ayant été abordé en Questions diverses les 3 novembre 2020, 5 janvier et 6 février 2021, les conseillers valident la proposition.

Patrick BERHOCOIRIGOIN fait remarquer, au vu de son expérience, que le local risque d'être, au terme des 2 1ères années d'utilisation, trop petit et préconise de faire les choses bien dès le début pour éviter que les relations ne se dégradent ultérieurement, comme en d'autres lieux.

Martine CELHAY confirme qu'il s'agit d'accueillir 4 élèves en 2021 mais qu'en 2022 ce sera 8 !

La Maire répond que même si aujourd'hui on ne voit pas de solution à 3 - 4 ans, on peut tout de même se lancer, et qu'il sera important d'intégrer cet élément dans l'étude prospective du centre Bourg.

Patrick BERHOCOIRIGOIN ajoute qu'il y aura des aides de SEASKA

Martine CELHAY juge que l'accueil des scolaires est un devoir de la municipalité, quel que soit le type d'école, publique ou privée.

Nathalie ETCHETO demande si cela ne posera pas de problème à l'école publique.

La Maire lui répond que, au-delà des inquiétudes légitimes, le risque d'absorption des élèves fréquentant le bilingue à l'école publique est quasiment nul, ces derniers n'ayant pas la capacité à intégrer une classe immersive. Elle rappelle qu'inscrire ses enfants en Ikastola relève d'un véritable engagement des parents.

Elisabeth TOURATION estime que ces 2 enseignements ne sont pas comparables.

Divers

- La Maire porte à la connaissance des conseillers 3 décisions qu'elle a prises en matière de baux : la signature d'un bail d'habitation avec Denise ITHURBIDE pour l'appartement situé en RDC maison Germain, celle d'un avenant à bail à ferme avec Claire DIRIBARNE qui reprend la parcelle louée par son père Henri DIRIBARNE lieu-dit Hiribarne dont l'accès se fait via leur propriété, ainsi que celle d'un avenant à bail à ferme avec Olivier ANICET qui reprend les parcelles louées par sa mère Jacqueline ANICET lieu-dit Piqueou.
- Henri DIRIBARNE fait un point sur la campagne annuelle de fauchage des routes qui commence d'habitude par un passage partiel, sur 2 ou 3 largeurs de lamier, en mai, et s'achève par un second passage plus complet, sur 4 à 5 largeurs de lamier, juste avant le 15 août. Il indique que le coût annuel est de 25 000€ et que le fauchage est assuré par l'entreprise BARETS pour un coût de 58€ de l'heure et l'entreprise MARCARY pour un coût de 45€ de l'heure.
- Odette DIBON informe les conseillers de la signature d'une convention Commune / France Alzheimer, pour une cotisation annuelle de 115 €, destinée à venir en aide aux familles de patients atteints de la maladie se trouvant en difficulté dans la vie quotidienne. Elle explique qu'un support de communication sera diffusé sur le Bardos info et que des ateliers seront mis en place (groupes de paroles, formation des aidants...). Elle ajoute que si quelqu'un a connaissance de familles concernées, il faudra leur diffuser l'information.
- Concernant le sujet de l'accueil des élèves bilingues basque au collège de Bidache, elle expose avoir rencontré la directrice de l'école publique. Au vu du nombre d'élèves devant rentrer au collège, 5 cette année et 5 l'année prochaine, il sera probablement compliqué de mettre en place cet enseignement pour 3h d'histoire-géographie par semaine.

La Maire rappelle que le collège d'Hasparren est fléché mais qu'à cet âge là, on ne quitte pas facilement les copains.

Odette DIBON indique que le choix du collège peut se faire par dérogation et qu'Hélène FARABOS n'aura pas connaissance du choix des familles avant fin mai. Elle précise vouloir quand même rencontrer la directrice du collège de Bidache avant.

- Jean-Baptiste LAMOTE fait un point sur la question des parcours pédestres et leur attrait touristique. Il évoque l'élaboration du Plan local de randonnée (PLR) qui représente 95 parcours à l'échelle de l'agglomération et précise qu'un seul a été retenu sur Bardos puisque l'un des critères est une proportion de portions goudronnées inférieure à 30%. Il indique que son entretien incombe à la CAPB. Il rappelle les caractéristiques des autres itinéraires dits « promenades pour le dimanche » à savoir un intérêt patrimonial et/ou naturaliste, une mise en sécurité, un entretien de la végétation annuel par la commune (fauchage, débroussaillage, élagage), un balisage peinture renouvelé tous les 2 ans ou sur 50% des sentiers, une signalétique à renouveler en cas de besoin et l'obligation de passer convention avec les propriétaires privés. Il précise que rentrer dans ce « label » signifie engager de l'argent et de la main d'œuvre et qu'il serait plus simple de continuer à entretenir les circuits existants sans contrainte. Les conseillers actent cette dernière proposition.

Geneviève DULIN fait remarquer que certaines portions se trouvent quand même dans le domaine privé.

Martine CELHAY s'interroge sur l'apport des associations de marcheurs.

Jean-Baptiste LAMOTE conclut en abordant le sujet des taxes de séjours qui sont remises en question (1647 € via les réservations RNB et 622 € via l'office de tourisme) et la chute des réservations de locations de maisons d'habitation l'été dernier.

- La Maire apporte 2 informations sur des travaux de sécurisation Basse Tension sur le chemin du moulin d'Ermont et sur le chemin du moulin neuf d'Urt, lieu-dit Bazterretxe.
- La Maire indique aux membres de la commission finances qu'elle va les convier par mail à la prochaine réunion de la commission qui devrait se tenir le vendredi 19 mars.

♦♦♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 06 avril 2021.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

